

**CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 5 AVRIL 2022**

Ordre du jour :

Objets soumis à débat ou délibération

- Affectation des résultats - Budgets Lotissement La Chênaie, Commune
- Vote des taux
- Budget prévisionnel 2022 - Lotissement La Chênaie, Commune
- Loyers au 1^{er} juillet 2022

Informations et questions diverses

- Plateau multisports
- Divers

Convocations adressées le 30 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq avril à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – BLAIN – LOLLIER – BEAUSSIER – DALIGAULT – Mmes BESNIER – PRINCE – POIRIER – LEROUX – SALINGRE

Absents excusés : Mmes CHACUN – BEAUDUCCEL (procuration donnée à Mme Poirier) – M. VERON

Secrétaire de séance : Mme POIRIER

Les points suivants ont été examinés :

OBJETS SOUMIS À DÉBAT OU DÉLIBÉRATION

Affectation du résultat 2021 – Budget Lotissement de La Chênaie

Le Compte Administratif 2021 du budget Lotissement de La Chênaie faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 9 680,95 € et un excédent d'investissement de 50 852,00 € ; il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2021 au budget 2022, comme suit :

- Détermination du résultat d'exploitation 2021 à affecter

Excédent antérieur reporté	1 745,94 €
Résultat de l'exercice	<u>7 935,01 €</u>
Résultat d'exploitation à affecter	9 680,95 €

- Résultat de la section d'investissement

Excédent antérieur reporté	0 €
Résultat de l'exercice	<u>50 852,00 €</u>
Résultat de la section d'investissement	50 852,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats de la manière suivante :

- 002 excédent de fonctionnement reporté de 9 680,95 €.
- 001 excédent d'investissement reporté de 50 852,00 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

Affectation du résultat 2021 – Budget Commune

Le Compte Administratif 2021 du budget Commune fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 159 137,45 € et un excédent d'investissement – hors restes à réaliser – de 29 105,72 €. Proposition est faite au Conseil municipal d'affecter 90 000 € au compte 1068, comme suit :

– Détermination du résultat d'exploitation

Excédent antérieur reporté	56 224,54 €
Résultat de l'exercice	<u>102 912,91 €</u>
Total	159 137,45 €

– Affectation du résultat d'exploitation

Déficit antérieur reporté	- 44 009,43 €
Résultat de l'exercice	<u>73 115,15 €</u>
Total	29 105,72 €
RAR recettes	397 929,84 €
RAR dépenses	<u>- 442 269,97 €</u>
A couvrir par le compte 1068	- 15 234,41 €

Une affectation de 90 000 € est faite au compte 1068.

– Report du solde disponible

Le solde disponible 69 137,45 € est repris au budget primitif 2022 en résultat reporté à la section de fonctionnement en recettes (compte 002 – Excédent antérieur reporté).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

Vote des taux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder à une augmentation des taux d'imposition communaux pour l'année 2022.

Ces derniers seront donc de 49,59 % pour le foncier bâti et 26,70 % pour le foncier non bâti. La totalité des 2 taxes assure un produit fiscal pour l'année 2022 de 243 333 €.

Budget primitif 2022 – Budget Lotissement de La Chênaie

En fonctionnement les dépenses représentent la somme de 221 613,00 € et les recettes une somme de 245 502,95 €.

En investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 270 718 €.

Après en avoir délibéré, le budget 2022 du lotissement de La Chênaie est adopté à l'unanimité des membres présents.

Budget primitif 2022 - Commune

Recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 722 000 € et se déclinent de la façon suivante :

DÉPENSES

- 011 Charges à caractère général	193 450,00 €
- 012 Charges de personnel	367 000,00 €
- 014 Atténuation de produits	700,00 €
- 023 Virement à la section d'investissement	46 676,43 €
- 65 Autres charges de gestion courante	72 700,00 €
- 66 Charges financières	21 000,00 €
intérêts de la dette de la commune	
- 042 Opérations d'ordre de transfert	20 473,57 €

RECETTES

- 002 Excédent de fonctionnement reporté	69 137,45 €
- 013 Atténuation de charges ou remboursement sur rémunérations du personnel communal	36 871,22 €
- 70 Ventes de produits fabriqués	41 736,00 €
- 73 Impôts et taxes	430 843,00 €
- 74 Dotations et subventions diverses	119 662,33 €
- 75 Autres produits de gestion	23 750,00 €

En section d'investissement, l'équilibre s'établit à hauteur de 1 160 936,00 €. Les investissements 2022 incluant principalement la rénovation et l'extension de la salle des Fêtes. Soit :

DÉPENSES

- 20 Immobilisations incorporelles	240,00 €
- 21 Immobilisations corporelles	44 000,00 €
- 23 Immobilisations en cours	570 351,03 €
- 16 Emprunts et dettes assimilées	103 499,00 €
- 041 Opération patrimoniale	576,00 €
- Restes à réaliser	442 269,97 €

RECETTES

- 021 Virement de la section de fonctionnement	46 676,43 €
- 001 Excédent antérieur reporté	29 105,72 €
- 13 Subventions d'investissement	229 100,00 €
- 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 473,57 €
- 10 Dotations, fonds divers	101 692,00 €
- 16 Emprunts et dettes assimilées	335 382,44 €
- 041 Opération patrimoniale	576,00 €
- Restes à réaliser	397 929,84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2022 – Commune et autorise le Maire à effectuer des virements de crédits de paiement de Chapitre à Chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section (excepté le Chapitre 12, dépenses de personnel).

Loyers au 1^{er} juillet 2022

La révision des loyers basée sur l'indice INSEE fait état d'une augmentation de ce dernier de 1,61 % à compter du 1^{er} juillet 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir une augmentation de 1,61 % pour les 5 loyers du presbytère et la maison attenante.

Les nouveaux loyers seront donc les suivants à compter du 1^{er} juillet 2022 :

Appartement	Loyers
1	213,87 €
2	276,22 €
3	279,01 €
4	302,99 €
5	314,68 €
Maison	379,71 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Plateau multisports

Afin d'atténuer les nuisances sonores liées à l'activité sportive dudit plateau, une discussion s'engage entre les conseillers municipaux. Pour voir notamment si des aménagements sont susceptibles d'améliorer cette situation, le Maire propose de rencontrer avec les adjoints l'entreprise qui a réalisé le city stade. Un compte rendu sera fait lors d'un prochain Conseil Municipal.

Quant au règlement des activités, il donnera lieu à un nouvel arrêté.

Divers

Lettre de Laval Agglomération

Par lettre du 31 mars 2022, le Président de Laval Agglomération avise les élus de sa volonté de mettre en place un Conseil de Développement composé de 40 membres susceptibles de faire des propositions ou de donner des avis sur des sujets relatifs aux domaines de compétence de Laval Agglomération.

Sur ces 40 membres, 20 membres sont réservés à des citoyens qui n'étant ni élus ni membres d'association souhaitant s'investir dans cette participation citoyenne.

Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en Mairie qui transmettra cette candidature à Laval Agglomération.

Lettre de l'AMF (Association des Maires de France)

A la veille de l'élection présidentielle, l'AMF a souhaité rappeler plusieurs points concernant la politique financière de l'État vis-à-vis des collectivités territoriales et notamment l'effort financier auquel les collectivités ont contribué notamment au travers de la Dotation Globale de Fonctionnement ou DGF.

En effet, depuis 2014, les collectivités ont été amputées de 46 Mds d'Euros. Pour la commune de La Brûlatte cette diminution a été de 201 000 €.

Cette diminution des dotations de l'État vient peser sur les finances des collectivités appelées à subir de plein fouet l'inflation (+ 4 % pour 2022) concernant les principales augmentations (énergie, hausse des matières premières, taux d'intérêt en hausse probable d'ici la fin de l'année).

IntraMuros

Ce service est maintenant opérationnel et chaque citoyen qui a téléchargé cette application sur son smartphone pourra trouver de multiples informations sur la vie de la Commune.

Prochaines dates

6 mai 2022 – Conseil Municipal à 20h en Mairie

14 mai 2022 – Portes ouvertes Écoles RPI La Brûlatte-La Gravelle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		Mme CHACUN	Excusée	Mme BEAUDUCEL	Excusée
M. RENIER		Mme SALINGRE		Mme PRINCE	
M. RAIMBAULT		Mme BESNIER		M. BEAUSSIER	
M. BLAIN		M. LOLLIER		Mme POIRIER	
M. DALIGAULT		M. VERON	Excusé	Mme LEROUX	